

Séquence 26 : Les finances solidaires : un levier pour le développement économique local.

Intervenants

Intervenants : Pascal Glémain, professeur membre de l'AFSE, chaire d'économie sociale et solidaire, ESSCA (Ecole supérieure des sciences commerciales d'Angers). Marie Thérèse Taupin, professeur, Université Rennes 2.

Animation et synthèse : Hervé Gouil, Anakèna

Elus : Pascal Bolo, commission activités économiques et emploi du conseil général de Loire Atlantique, Albert Mahé, délégué aux finances et affaires juridiques à Nantes, Françoise Lestien, vice-présidente de la Carène (communauté d'agglomération de Saint Nazaire).

Acteurs tête de réseau : Patrick Forgeau, crédit municipal

Acteurs de l'ESS : Virginie Rastello, Responsable Loire Atlantique et Vendée ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), Frédéric Pochelu, Chargé de mission Financement des entreprises solidaires FONDES (Fonds de Développement Solidaire), Gilles Coppey, Nantes Initiatives, Laetitia Degoulange, Correspondante Pays de Loire Finansol, Julien Lecouturier, Chargé de crédit (Grand Ouest) Nouvelle Economie Fraternelle (NEF), Jean Lemoine, Cigalier Cigales/Embarcadère.

Autres acteurs : Dominique Laroche, Directeur de l'agence de Nantes Crédit coopératif

Partenaires : Hervé Allègre Directeur délégué pour les Pays de la Loire, Caisse des dépôts et consignations.

I- Introduction

1. Les axes de l'intervention

Axe 1 : Les finances solidaires au service d'un projet de site : articulation entre la dimension du lieu et la mise en synergie des acteurs locaux (réseaux de coopération)

Axe 2 : Les finances solidaires comme moyen de résorption des creux bancaires locaux : réductions des inégalités dans l'accès aux prêts bancaires

Axe 3 : Les finances solidaires comme créatrices de richesses économiques et sociales

Axe 4 : Les acteurs des finances solidaires et les spécificités territoriales des structures de finances solidaires, exemples de la Bretagne et des pays de Loire

2. Message général

Apparus au début des années 80, dans un contexte de crise économique, l'économie sociale et solidaire, a pour visée la réintégration socio-économique des individus. A la croisée des problématiques d'emploi, d'insertion, de territoire, de lien social, elle peut être définie comme un capital socio-territorial. En effet, l'approche de proximité s'est imposée dès le départ comme la plus pertinente dans la gestion des risques liés à l'inégalité. Cette approche s'est renforcée par les nouvelles lois de décentralisation. De plus, la dynamique créée par l'implication des acteurs locaux, que ce soit par l'épargne, ou par la mise en réseau des acteurs, va dans le sens d'une richesse autre qu'économique, et ce, par la

création de lien social.

Dans une logique de développement durable, les finances solidaires, comme le montrent les expériences réalisées à Nantes et à Rennes, permettent, l'émergence de projets entrepreneuriaux novateurs. Au service d'un projet de site, défini comme un lieu de synergie des actions et en lien avec un territoire particulier. Les finances solidaires permettent l'accès bancaire aux porteurs de projets délaissés par le système bancaire classique. Elles renforcent ainsi le bassin d'emploi de proximité et favorisent le développement local.

II- Principaux thèmes, questions posées, propositions (élus, acteurs, partenaires)

1. Réseaux et fonctionnement des différentes structures

- ▶ ADIE, association nationale qui a des antennes territoriales. Cette structure fait partie de plusieurs réseaux. Elle soutient la création de toutes petites entreprises créées par des personnes en situation de précarité. Travailler en partenariat plutôt qu'en concurrence avec les autres structures des finances solidaires est indispensable.
- ▶ FONDES, est issu d'un ensemble d'acteurs et fait partie d'un réseau national France Active. Il permet aux créateurs d'entreprise d'être bancarisable (renforcement de garantie), pour entrer dans une logique de cofinancement avec des structures bancaires classiques. Le manque de visibilité est de nouveau souligné. Le manque de moyens financiers, pour faire d'avantage et participer à l'accessibilité de l'initiative économique, est constatée.
- ▶ NANTES INITIATIVES, le rôle des plates formes d'initiatives locales, permet l'accès aux prêts bancaires par le renforcement des fonds propres
- ▶ FINANSOL, collectif associatif de représentation des finances solidaires. Il fait la promotion de l'épargne solidaire, notamment lors de la Semaine de l'épargne solidaire. Les enjeux de visibilité et de lisibilité doivent continuer à être pris en compte.
- ▶ CIGALE, financement et accompagnement de projets. La fédération nationale des cigales, a participé à la création d'autres structures.
- ▶ NEF, société financière coopérative qui a un fonctionnement national. Elle ne fonctionne que sur des fonds privés et travaille en réseau avec les autres acteurs locaux.

2. L'apport des collectivités territoriales à la visibilité du réseau des finances solidaires

- ▶ A. Mahé, (délégué aux finances, ville de Nantes) a soutenu la création du FONDES. Le fonctionnement de la structure ne doit pas être financé par l'argent des épargnants. Il s'agit d'appuyer des démarches en faveur de l'emploi avec les entreprises d'insertion, de développer une logique de territoire et de favoriser l'accès aux prêts bancaires. Le problème est de trouver des projets viables, l'argent n'est pas le problème principal.
- ▶ F. Lestien, (élue, ville de St Nazaire) affirme le choix politique de soutien des structures de finances solidaires. Pour les élus, il existe une difficulté de lisibilité en ce qui concerne la cohérence et la complémentarité entre les structures, cela pose problème dans l'attribution des subventions. Les structures doivent clarifier leur rôle pour faciliter leur repérage. Et ainsi permettre d'aller vers des conventions de financement pluriannuelles. De fait, ces structures participent à la création et au maintien d'emplois sur les territoires.
- ▶ P. Bolo, (élu au conseil général), l'intervention du conseil général ne se fait pas sous l'angle territorial mais social (champs de compétence). La lisibilité est fondamentale mais

elle ne doit pas aboutir à l'uniformisation et à la négation de l'émergence d'initiatives de territoire. Le Fonds de garantie ne pose pas de problèmes, mais le financement de fonctionnement pose question.

3. Questions et propositions

La lisibilité et la visibilité : Les différents acteurs des finances solidaires travaillent en réseau et de manière complémentaire, mais, les différents dispositifs ne sont pas très lisibles de l'extérieur. Il apparaît des dysfonctionnements du réseau sur le terrain. Les subventions : Comment aboutir à une convention pluriannuelle entre acteurs des finances solidaires et collectivités territoriales (ville, conseil général, conseil régional) à partir d'un objectif général. Les subventions doivent aussi servir pour le fonctionnement car une part du fonctionnement fait partie du projet (financement au nombre de projets accompagnés et non au nombre d'entreprises).

La formation et l'affectation des fonds des entreprises d'insertion : La sensibilisation et la formation à la stratégie de développement et à la gestion financière sont des axes à prendre en compte (H. Allègre, Caisse de dépôts et des consignations). En effet les structures doivent trouver un équilibre, on ne peut pas créer des structures qui ne vivent que de subvention, l'aide doit aller aux structures qui aident au montage des projets. La pérennité des entreprises : L'ADIE n'a pas de difficultés pour trouver des projets ou lever des fonds à la création, mais a un problème de pérennisation. L'évaluation : Il s'agit de prendre en compte de multiples critères (non exclusivement quantitatifs), de valoriser l'utilité sociale des projets, tout comme ce qui est produit sur le territoire. La nécessité d'évaluer (pour anticiper, piloter) autrement est mise en avant. L'innovation : Est-ce que les collectivités seraient prêtes à soutenir des gens qui ne sont pas en difficulté mais qui veulent créer des emplois innovants ?

III- Pistes de collaborations (collectivités et acteurs de l'ESS)

La construction d'un outil de Capital Risque Solidaire, La sensibilisation et la formation à la stratégie et à la gestion financière, Le renforcement de l'articulation avec le système bancaire, Travailler le deuxième niveau d'ambition, la mobilisation massive de l'épargne de proximité et de l'épargne « solidaire » (Label, évènement comme la semaine des finances « solidaires »).

IV- Questions transversales ou commentaires

Le développement du territoire, logique de projet ou logique de fonctionnement ?
Sommes-nous confrontés à une pénurie de moyens ou à une pénurie de projets ?
L'important est de favoriser la rencontre. L'argent n'est pas le problème N°1. Il y a nécessité de la rencontre des logiques de développement du territoire, d'emploi, de soutien aux entreprises et à l'initiative même si cela génère de la complexité.
Le réseau peut-il être efficient, vivant et facilement repérable ?